**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Seizième session**

**En ligne**

**13 - 18 décembre 2021**

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉPENSES POUR**

**LES « AUTRES FONCTIONS DU COMITÉ »**

**DU 1ER JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2021**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel approuvé par l’Assemblée générale pour les périodes du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 et du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 respectivement, stipulait l’allocation de 20 % des ressources aux « autres fonctions du Comité » conformément à l’article 7 de la Convention et aux directives opérationnelles. Le présent document propose un rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2021. |

1. Les Plans d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel (le « Fonds ») adoptés par l’Assemblée générale à ses septième et huitième sessions respectivement ont alloué 20 % du budget total aux « autres fonctions du Comité » (ligne budgétaire 3 du plan), conformément à l’article 7 de la Convention et aux directives opérationnelles pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 (Résolution [7.GA 8](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/7.GA/8)) ainsi que pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 (Résolution [8.GA 7](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/8.GA/7)). Le présent document propose un rapport descriptif de la mise en œuvre des « autres fonctions du Comité » pour les deux périodes suivantes :
	1. Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, le plan de dépenses pour les « autres fonctions du Comité » a été approuvé par le Bureau du Comité, par délégation de pouvoir de la douzième session du Comité (Décision [12.COM 7](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/12.COM/7)), sur la base d’une proposition spécifique préparée par le Secrétariat pour l’utilisation des fonds de cette catégorie pour la période susmentionnée (Décision [13.COM 2.BUR 3](https://ich.unesco.org/fr/decisions-bureau/13.COM%202.BUR/3)) ;
	2. Pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, le plan de dépenses pour les « autres fonctions du Comité » a été approuvé par l’Assemblée générale (Résolution [8.GA 7](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/8.GA/7)) conformément à la nouvelle procédure d’approbation mise en place par la quatorzième session du Comité en 2019 (Décision [14.COM 7](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/7)).
2. À titre de mesure transitoire suivant la nouvelle procédure d’approbation pour les « autres fonctions du Comité » mise en place en 2019, le présent rapport de mise en œuvre porte exceptionnellement sur une période de quarante-deux mois, du 1er janvier 2018 au 30 juin 2021. Un rapport de mise en œuvre portant sur l’intégralité de l’exercice biennal 2020 – 2021 sera présenté à la neuvième session de l’Assemblée générale en 2022.
3. Dans la continuité de l’approche adoptée lors de l’exercice précédent, les plans de dépenses approuvés pour les périodes 2018 – 2019 et 2020 – 2021 intégraient les [indicateurs de performance](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000367155) conformes au Résultat escompté 6 « Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les États membres et les communautés, notamment par l’application effective de la Convention de 2003 », défini dans l’axe d’action 2 du Grand programme IV sur la Culture des projets 39C/5 et 40 C/5. Le présent document vise à informer les États parties sur la mise en œuvre du programme et sur la façon dont les fonds sont dépensés pour chacun des Résultats escomptés (ER). Par conséquent, les tableaux ci-dessous présentent des informations sur deux périodes considérées par le rapport pour chaque Résultat escompté, comme suit : (a) un rapport de mise en œuvre final pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019, approuvé dans le plan de dépenses adopté en juin 2018 ; et (b) un rapport d’avancement sur la mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021, approuvé dans le plan de dépenses adopté en septembre 2020. En outre, un troisième tableau (c) pour chaque Résultat escompté présente une analyse des principales difficultés rencontrées et les mesures correctives adoptées, l’accent ayant été mis sur la deuxième période considérée, sévèrement touchée par la pandémie de COVID-19 en cours.
4. Les ressources allouées par l’Assemblée générale aux « autres fonctions du Comité » (ligne budgétaire 3) continuent à assurer un soutien unique et irremplaçable à un certain nombre de mesures préalables et transversales ayant un impact global et à long terme pour la mise en œuvre de la Convention. Au cours des deux derniers exercices biennaux, cette ligne budgétaire a permis de soutenir les **principaux aspects de la mise en œuvre de la Convention**, comme demandé par le Comité. Elle a notamment contribué à la **bonne gouvernance de la Convention de 2003** grâce à un suivi précis et efficace de tous les mécanismes statutaires de la Convention, à un accès transparent à un large éventail d’informations et à de meilleures synergies et interactions avec diverses parties prenantes, notamment en encourageant une plus grande participation des organisations non gouvernementales (ONG) et en soutenant le travail en ligne des organes directeurs et de l’Organe d’évaluation (Résultat escompté 1). Les fonds ont assuré un soutien essentiel au **programme global de renforcement des capacités** visant à soutenir les États et les communautés dans leur mise en œuvre de la Convention, au niveau national, grâce à des partenariats institutionnels plus diversifiés, mais également grâce à une formation au contenu et au format plus variés et répondant aux défis actuels (Résultat escompté 2). En outre, dans le contexte du **Programme de développement durable à l’horizon 2030**, les fonds ont été consacrés à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans, les politiques et les programmes de développement, de façon à mieux intégrer le patrimoine vivant dans les programmes plus larges de l’UNESCO et à renforcer sa contribution à l’accomplissement des objectifs de développement durable (ODD), en particulier des objectifs ayant trait à l’éducation, au genre, au changement climatique, aux peuples autochtones et à la jeunesse (Résultat escompté 3). Enfin, cette ligne budgétaire a permis de soutenir des initiatives visant à améliorer la **visibilité de la Convention**, notamment grâce à l’élaboration d’interfaces et d’outils interactifs mis à disposition sur le site Internet de la Convention et à des actions de communication (Résultat escompté 4).

**Évaluation par résultat escomptÉ[[1]](#footnote-1)**

 « Autres fonctions du Comité » pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget approuvé pour 2018-2019** | **Dépenses au 31/12/2019** | **Taux de dépense (%)au 31/12/2019** |
| 1 718 184,00 | 1 575 954,48 | 91,7 % |

« Autres fonctions du Comité » pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Budget approuvé pour 2020-2021** | **Dépenses au 30/06/2021** | **Taux de dépense (%)au 30/06/2021** |
| 1 568 076,00 | 694 654,74 | 44,3 % |

**Résultat escompté 1 : Bonne gouvernance de la Convention de 2003 facilitée par l’amélioration du suivi et des services de gestion des connaissances**

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 31/12/2019** |
| 338 512,00 | 316 224,46 | 93,4 % |

| **Évaluation des résultats :du 01/01/2018 au 31/12/2019** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Optimisation des processus et délais de réaction grâce aux interfaces de suivi et aux flux de travail en ligne*** Mise en service d’une interface en ligne permettant aux organisations non gouvernementales accréditées (ONG) de soumettre des rapports quadriennaux sur leur contribution à la mise en œuvre de la Convention, à partir du cycle 2019 d’examen du statut d’accréditation.
* Intégration de la correspondance reçue et envoyée dans les « pages pays » des interfaces internes.
* Élaboration d’une nouvelle interface pour présenter les demandes d’assistance internationale allant jusqu’à 100 000 dollars E.U. soumises par les États parties et devant être examinées par le Bureau du Comité.
 | Accomplie |
| **Renforcement de la fonction de centre d’échange d’information du système de gestion des connaissances*** Accès libre aux informations concernant : (1) les éléments inscrits ; (2) les ONG accréditées et les (3) projets (fichiers téléchargeables).
* Élaboration d’un prototype de visualisation des données dans le cadre du projet « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel ! », qui permet de parcourir, de façon visuelle et interactive, les éléments inscrits sur les listes.
* Harmonisation de la terminologie avec le Thésaurus de l’UNESCO pour l’indexation des données et accès efficace aux informations par thème et par concept.
 | Accomplie |
| **Renforcement des interactions avec les principales parties prenantes pour de meilleures synergies*** Mise en œuvre d’une passerelle d’authentification unique. Elle permet de s’authentifier sur le système d’information de la Convention de 2003 à l’aide du répertoire de l’UNESCO.
* Élaboration d’un système de références bibliographiques multilingue en ligne pour collecter et recueillir des références de recherche publiées à l’échelle internationale et mettant en lumière les différents aspects de la mise en œuvre de la Convention de 2003.
 | Accomplie |
| **Cadre global de résultats pour la Convention complété*** Élaboration et publication dans trois langues (anglais, français et espagnol) de notes d’orientation pour les vingt-six indicateurs du cadre global de résultats de la Convention sur la page Web dédiée. Révision complète du formulaire ICH-10 pour les rapports périodiques et alignement sur le cadre.
 | Accomplie |
| **Révision et publication des textes fondamentaux de la Convention*** Conception, édition et publication de la version 2018 des Textes fondamentaux de la Convention dans les six langues de travail de l’Assemblée générale. Cette version intègre les amendements aux directives opérationnelles adoptés par la septième session de l’Assemblée générale et les amendements au Règlement intérieur du Comité adoptés lors de sa douzième session. Pour la première fois, la publication adopte un langage respectueux de l’égalité des genres dans les six langues.
 | Accomplie |

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 30/06/2021** |
| 423 380,00 | 175 459,21 | 41,4 % |

| **Évaluation des progrès :du 01/01/2020 au 30/06/2021** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Optimisation des processus et délais de réaction grâce aux interfaces de suivi et aux flux de travail en ligne*** Amélioration de l’interface en ligne de l’Organe d’évaluation pour faciliter son travail par des moyens numériques, y compris possibilité de consulter les textes d’évaluation respectifs et d’échanger entre ses réunions.
* Élaboration d’un outil en ligne pour améliorer le travail du Comité et de l’Assemblée générale (événements parallèles, en ligne ou en présentiel, publications, etc.).
 | Partiellement accomplie (en cours) |
| **Démonstration de l’importance de sauvegarder le patrimoine vivant pour le développement durable*** Lancement et mise à disposition de la visualisation et de l’indexation des données sur la contribution du patrimoine culturel immatériel aux objectifs de développement durable (ODD) dans deux langues (anglais et français) sur le site Internet de la Convention.
 | Accomplie |
| **Renforcement des interactions avec les principales parties prenantes pour de meilleures synergies*** Cartographie en cours des domaines de compétences des ONG accréditées en coopération avec le Forum des ONG du PCI, sur la base des demandes d’accréditation et des rapports soumis par les ONG, et réalisation d’une enquête en ligne.
* Élaboration en cours d’une stratégie destinée à améliorer les mécanismes d’assistance internationale, notamment par l’élaboration d’une trousse à outils de communication.
 | Partiellement accomplie (en cours) |

1. **Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives (2020-2021)**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| Les opérations du Secrétariat visant à améliorer les services de gestion des connaissances et de suivi ont été et restent fortement affectées par la pandémie de COVID-19, parallèlement au besoin urgent et simultané d’améliorer les outils en ligne à mettre à disposition pour le fonctionnement des mécanismes statutaires de la Convention, au vu des difficultés, pour les parties prenantes, d’utiliser ces outils pendant la période du confinement. | Pendant la première moitié de l’exercice biennal, la priorité a été donnée à l’élaboration et à l’amélioration des interfaces et des outils en ligne pour les organes directeurs de la Convention et l’Organe d’évaluation, de façon à veiller à ce que le mandat légal de la Convention ne soit pas interrompu. D’autres actions prévues ont été reportées à la deuxième moitié de l’exercice biennal. |
| En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre de demandes d’assistance internationale soumises par les États parties a diminué. | Le Secrétariat est en train de mettre au point une campagne de communication visant à promouvoir les mécanismes d’assistance internationale, de façon à encourager la soumission de demandes. |

**Résultat escompté 2 : Mise en œuvre de la Convention dans les États membres encouragée par un programme de renforcement des capacités consolidé**[[2]](#footnote-2)

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 31/12/2019** |
| 619 150,00 | 559 953,28 | 90,4 % |

| **Évaluation des résultats :du 01/01/2018 au 31/12/2019** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Réseau de facilitateurs renforcé*** Refonte d’une page Web avec fonction de recherche en ligne et mise à jour des profils de facilitateurs.
* Création et lancement d’un groupe de travail interrégional pour le développement du réseau de facilitateurs.
* Réalisation d’une étude de faisabilité afin d’étudier les partenariats susceptibles de soutenir le réseau et le programme de renforcement des capacités à long terme, avec des recommandations stratégiques.
* Intégration d’une deuxième génération de facilitateurs dans le réseau de facilitateurs par le biais de six activités de formation : si, au total, 103 facilitateurs (61 % de femmes) des régions Asie et Pacifique, Afrique, Europe et États arabes ont été formés, cinquante-cinq d’entre eux étaient cependant nouveaux (54 % de femmes).
* Amélioration de l’outil de planification et de rapports en ligne pour les activités de formation avec ajout de fonctionnalités grâce aux commentaires et réactions des principaux groupes d’utilisateurs : facilitateurs, bureaux hors-siège de l’UNESCO et siège.
 | Accomplie |
| **Développement du contenu et du format du programme de renforcement de capacités pour répondre aux principaux défis de mise en œuvre*** Mise au point d’une approche spécifique de renforcement des capacités pour la soumission des rapports périodiques au titre de la Convention de 2003 avec l’ensemble des documents requis pour une formation de trois jours dans deux langues (anglais et espagnol).
* Élaboration de nouveaux supports pour une formation de trois jours sur la gestion des risques de catastrophe et intégration de ces supports dans le programme de renforcement des capacités dans deux langues (anglais et espagnol).
* Rédaction de deux notes d’information thématiques (genre et éducation) destinées à être incluses dans la Note d’orientation pour les facilitateurs sur le soutien à l’élaboration de politiques dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
* Mise au point d’un guide pratique en ligne réunissant plus de trente exemples sur les liens entre la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le développement durable.
* Traduction et mise en ligne en anglais et en français de supports de formation sur l’élaboration de politiques, les questions liées aux genres, le développement durable et les activités d’inventaire pilotes. Une vidéo sur le patrimoine vivant et les questions liées au genre a également été réalisée.
* Résolution des problèmes techniques relatifs à l’outil de navigation grâce aux retours d’expériences des utilisateurs partagées par les facilitateurs (téléchargements de documents, ordre d’affichage des unités, versions linguistiques multiples).
 | Accomplie |
| **Suivi du programme de renforcement des capacités assuré et informations partagées avec les partenaires compétents*** Préparation d’un rapport analytique sur la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l’échelle internationale à partir des informations recueillies par le biais de l’outil de soumission des rapports et de planification d’ateliers de formation en ligne.
* Développement et partage de connaissances dans toute l’organisation, enregistrement et diffusion d’une table ronde lors de la treizième session du Comité, intitulée « Le réseau global de facilitateurs : Comment soutient-il les pays dans la mise en œuvre de la Convention ? »
* Élaboration et mise à disposition, dans deux langues (anglais et français), d’une brochure sur le programme de renforcement des capacités.
 | Accomplie |
| **Développement de moyens plus simples de partager des pratiques de sauvegarde.*** Réalisation d’une enquête en ligne sur les moyens les plus simples de partager des pratiques de sauvegarde. Participation de 225 organisations et institutions dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.
 | Accomplie |
| **Renforcement de la mise en réseau et des partenariats avec les établissements d’enseignement supérieur*** Participation d’un total de 29 universités supplémentaires au réseau par le biais d’une enquête en Afrique (après des activités similaires dans les régions Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) ; diffusion d’un rapport d’enquête lors d’un événement organisé en marge de la treizième session du Comité et en ligne.
* Identification des partenaires pour la mise en place d’un cours en ligne sur le patrimoine culturel immatériel (« Sustainable Development Goal (SDG) Academy » et Centre international d’information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique [ICHCAP]).
 | Accomplie |

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 30/06/2021** |
| 517 465,00 | 302 236,70 | 58,4 % |

| **Évaluation des progrès :du 01/01/2020 au 30/06/2021** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Réseau de facilitateurs renforcé*** Coordination du réseau et travail thématique soutenus par le biais de deux sessions du groupe de travail interrégional du réseau de facilitateurs.
* Formation de sept facilitateurs expérimentés de la région Amérique latine et Caraïbes à la mise en œuvre du cadre global de résultats et aux rapports périodiques en mai/juin 2021 ; en raison des restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19, l’atelier de formation a été repensé et converti en version en ligne et fusionné avec la formation destinée aux points focaux nationaux pour les rapports périodiques (voir ci-dessous). Reprogrammation au mois d’octobre 2021 d’une formation destinée aux facilitateurs des États arabes, initialement prévue en janvier 2022.
* Vingt-sept facilitateurs formés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle et un réseau d’apprentissage établi. En raison des restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19, l’atelier de formation a été conçu dans un format entièrement en ligne à destination de deux fuseaux horaires. Le premier cours en ligne s’est déroulé en juin 2021 et le deuxième, en octobre 2021.
* Rédaction d’une note conceptuelle pour une série de webinaires pour le réseau global de facilitateurs afin de renforcer les échanges et les connaissances thématiques et méthodologiques. Une première session a été organisée en mai 2021 pour évaluer les premières expériences des membres du réseau concernant la proposition en ligne de la formation pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, avec des recommandations pour le développement de programmes à venir.
 | Accomplie |
| **Développement du contenu et du format du programme de renforcement de capacités pour répondre aux principaux défis de mise en œuvre*** Formation de trente-quatre points focaux nationaux à la soumission des rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes par le biais d’un cours en ligne de six semaines sur ce thème. En raison des restrictions en lien avec la pandémie de COVID-19, l’atelier de formation a été repensé et converti en version en ligne et fusionné avec la formation destinée aux facilitateurs confirmés dans la même région.
* Traduction des supports de formation sur les rapports périodiques et l’élaboration de politiques afin qu’ils soient disponibles dans trois langues (anglais, français et espagnol). Lancement de la réorientation du programme mondial de renforcement des capacités vers une approche multimodale (entièrement en ligne, hybride, en présentiel/mixte) par l’élaboration d’une stratégie et l’organisation d’activités pilotes en vue de sa mise en œuvre (en cours).
* Intensification des partenariats avec les centres de catégorie 2 afin d’accroître la sensibilisation au programme. D’autres organisations évoluant dans le domaine de la culture et du patrimoine ont été identifiées comme partenaires stratégiques potentiels, notamment le Centre international d’études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).
* Mise à jour continue de la page Web dédiée au réseau de facilitateurs et du navigateur sur les supports.
 | Partiellement accomplie (en cours) |
| **Renforcement de la mise en réseau et des partenariats avec les établissements d’enseignement supérieur*** Participation de trente-neuf universités supplémentaires au réseau par le biais d’une enquête dans les États arabes (après des activités similaires dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes).
* Élaboration du contenu d’un premier cours d’introduction en ligne, ouvert à tous (MOOC), de six semaines sur le patrimoine vivant et le développement durable, en collaboration avec douze instructeurs, un membre d’un établissement d’enseignement supérieur et la Chaire UNESCO sur la recherche sur le patrimoine culturel immatériel de l’Université autonome du Mexique. Le processus de production est en cours, en partenariat avec l’ICHCAP et la « SDG Academy », dont la plateforme hébergera le cours.
* Amélioration de l’interface publique et de gestion des données dans le domaine de l’enseignement supérieur et de la recherche pour renforcer les partenariats.
 | Partiellement accomplie (en cours) |

1. **Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives (2020-2021)**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions associées, le Secrétariat s’est heurté, en mars 2020, à l’impossibilité de mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités planifiées pour le déploiement du nouveau mécanisme de soumission des rapports périodiques dans la région Amérique latine et Caraïbes (première région à soumettre des rapports selon les modalités du nouveau cycle de rapports périodiques régional). En effet, initialement conçues pour un format en présentiel, elles n’étaient alors plus réalisables. | Pour surmonter cette difficulté et proposer aux points focaux nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes une formation sur la soumission des rapports périodiques, dans les délais prévus, le Secrétariat a repensé l’atelier en présentiel de trois jours initialement prévus dans quatre lieux différents, le convertissant en un cours en ligne de six semaines réunissant les trente-quatre points focaux nationaux de la région, ainsi que sept facilitateurs confirmés du réseau de l’UNESCO. Élaboré en un temps record avec des experts chevronnés du réseau, le cours en ligne a été une grande réussite, comme en témoignent les plus de 80 % de rapports périodiques soumis par les pays d’Amérique latine et des Caraïbes, chiffre jusqu’à présent jamais atteint. |
| L’élaboration et la production de cours en ligne personnalisés et le lancement d’une réorientation du programme de renforcement des capacités vers une approche multimodale (entièrement en ligne, hybride, en présentiel/mixte) se sont avérées ardues du fait de la spécificité des compétences requises, ce qui était nouveau pour le Secrétariat. | Pour surmonter cette difficulté, l’Entité du patrimoine vivant a pris deux mesures : Tout d’abord, elle a mis au point un partenariat stratégique avec la « SDG Academy », spécialisée dans la création et l’organisation de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) et de supports pédagogiques sur le développement durable. Elle a proposé de façon satisfaisante des services consultatifs au Secrétariat pour le processus d’élaboration des cours MOOC. En outre, le Secrétariat a engagé un concepteur pédagogique chevronné, chargé de dispenser des conseils et une formation sur l’élaboration et la mise en œuvre de la réorientation stratégique du programme de renforcement des capacités, d’un format en présentiel à un format multimodal, en s’appuyant sur les enseignements tirés de l’organisation en ligne des activités de renforcement des capacités pendant la pandémie. |
| L’augmentation du nombre d’universités participant à la mise en réseau autour du thème de l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans leurs programmes représentait une difficulté car l’enquête conçue à cette fin n’a pas toujours été bien comprise par les universités concernées. Par exemple, certaines universités dont les programmes s’inscrivent dans le domaine général du patrimoine culturel immatériel n’étaient pas conscientes qu’elles remplissaient les conditions requises. | Le Secrétariat a combiné l’approche d’enquête en ligne et une approche plus personnalisée, dans le cadre de laquelle un consultant a procédé à des entretiens téléphoniques pour expliquer plus en détail les objectifs de l’enquête et obtenir les informations requises. En outre, le Secrétariat a organisé le travail de façon à ce que les différents bureaux hors Siège en Afrique puissent apporter leur soutien au processus de collecte de données pour les pays sous leur responsabilité, en les contactant, si nécessaire, et en commençant par l’Afrique australe. |

**Résultat escompté 3 : Appui à l’intégration du patrimoine culturel immatériel dans les plans, politiques et programmes de développement**

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 31/12/2019** |
| 286 600,00 | 246 505,63 | 86 % |

| **Évaluation des résultats :du 01/01/2018 au 31/12/2019** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Création et mise en œuvre d’un centre d’échange d’information dédié au partage de connaissances, à la coopération et à l’innovation sur le patrimoine culturel immatériel et l’éducation.*** Élaboration du plan, du contenu et des outils du centre d’échange d’information Web sur le patrimoine vivant et l’éducation.
* Organisation d’une conférence en ligne conjointe sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par la formation professionnelle et l’enseignement technique » avec 302 participants de quatre-vingt-trois pays, en partenariat avec le centre désigné par l’UNESCO pour la formation professionnelle et l’enseignement technique, l’UNESCO-UNEVOC.
* Les connaissances ont été consolidées à travers une table ronde dans le cadre d’un événement organisé en marge de la septième session de l’Assemblée générale sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour une éducation pertinente et de qualité ».
* Rédaction d’un document de synthèse sur le patrimoine mondial et l’éducation à la citoyenneté mondiale.
* Organisation de sessions d’information pendant les treizième et quatorzième sessions du Comité intergouvernemental afin de partager et d’échanger des informations sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par l’éducation formelle et non formelle.
* Organisation d’un examen intersectoriel et d’une réunion de planification sur la « sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle » avec plus de cinquante collègues de toutes les régions.
 | Accomplie |
| **Renforcement des synergies entre la Convention de 2003 et le travail du système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030*** Participation du Secrétariat à la dix-huitième session de l’Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies en avril 2019 et organisation d’un événement parallèle sur la Convention.
* Échanges avec l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle concernant les projets d’articles sur « La protection des expressions culturelles traditionnelles ».
 | Accomplie |
| **Mise en place d’un cadre pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence*** Réalisation d’une étude pour cartographier et analyser les différentes approches méthodologiques utilisées à l’échelle internationale afin de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence et de le mobiliser comme un outil de résilience et de redressement.
* Organisation d’une réunion de réflexion à Beyrouth (Liban) en octobre 2018 avec des agences de l’ONU et les acteurs évoluant dans le domaine humanitaire dans le pays, notamment la CESAO, le PNUD, l’ONU-Habitat, le HCR, la FINUL et l’OMS.
* Organisation d’une réunion d’experts pour conceptualiser les connaissances et expériences acquises sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence et les convertir en orientations méthodologiques pour les États parties, donnant lieu à l’élaboration de modalités et principes opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence, qui ont été adoptés par l’Assemblée générale lors de sa huitième session.
 | Accomplie |

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 30/06/2021** |
| 203 850,00 | 72 300,42 | 35,5 % |

| **Évaluation des progrès :du 01/01/2020 au 30/06/2021** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Renforcement des partenariats et du centre d’échange d’information mondial sur le patrimoine vivant et le fonctionnement de l’éducation.*** Mise à disposition dans deux langues (anglais et français) d’une page Web et de ressources pour le centre d’échange d’information dédié au partage de connaissances, à la coopération et à l’innovation dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation.
* Lancement en ligne du centre d’échange d’information et organisation d’une opération de communication dans le contexte de la Conférence mondiale de l’UNESCO sur l’Éducation au développement durable en mai 2021.
* Inclusion dans les exemples du centre d’échange d’information des expériences des peuples autochtones vis-à-vis de la sauvegarde de leur patrimoine vivant dans l’éducation formelle et non formelle.
* Mise au point et organisation d’un cours de formation en ligne sur le patrimoine vivant et l’éducation, en français ; élaboration en cours d’une formation du même type en espagnol.
 | Partiellement accomplie(en cours) |
| **Renforcement des synergies entre la Convention de 2003 et le travail du système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l’horizon 2030*** Préparation de la participation au plan d’action pour la Décennie internationale des langues autochtones.
* Renforcement du partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique grâce à la contribution de l’UNESCO au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.
 | Partiellement accomplie (en cours) |

1. **Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives (2020-2021)**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| L’identification de personnes-ressources combinant des compétences à la fois dans le patrimoine vivant et dans l’éducation s’est avérée complexe dans la mesure où il s’agit d’un domaine de travail innovant et relativement nouveau. | Le Secrétariat a concentré ses efforts, en étroite collaboration avec le secteur de l’Éducation de l’UNESCO, sur l’identification et la formation des personnes-ressources présentant le profil approprié pour travailler sur le patrimoine culturel immatériel et l’éducation. Un premier groupe de vingt-sept personnes-ressources ont été identifiées et formées en juin 2021 grâce à un cours de formation en ligne spécifiquement conçu à cet effet. Un deuxième cours a eu lieu en octobre 2021. |

**Résultat escompté 4 : Promotion des objectifs de la Convention par des actions de sensibilisation et d’information**

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 31/12/2019** |
| 473 922,00 | 453 271,11 | 95,6 % |

| **Évaluation des résultats :du 01/01/2018 au 31/12/2019** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Outils de communication et d’information développés et mis en œuvre pour promouvoir les objectifs de la Convention*** Production de supports de communication (à savoir, quatre clips vidéo destinés aux jeunes, un dossier de presse) pour sensibiliser le public et les médias et promouvoir l’importance de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Ils ont été largement diffusés pendant les réunions statutaires de la Convention à la septième session de l’Assemblée générale, lors des treizième et quatorzième sessions du Comité et dans les réseaux sociaux.
* Organisation, pendant la septième session de l’Assemblée générale et la treizième session du Comité, d’activités de sensibilisation (par exemple, séance d’échange sur l’assistance internationale, table ronde destinée à promouvoir le patrimoine culturel immatériel et l’éducation, plateforme de mise en réseau des organisations non-gouvernementales) mettant en avant les objectifs de la Convention.
* Lancement et test d’une démonstration de l’interface Web « Plongez dans le patrimoine culturel immatériel ! » pendant la treizième session du Comité.
 | Accomplie |
| **Identification de fonctions consultatives supplémentaires pour les organisations non gouvernementales accréditées grâce à un processus de consultation efficace*** Conformément à la demande de la douzième session du Comité (Décision 12.COM 17), organisation d’une réflexion sur les fonctions consultatives des organisations non gouvernementales (ONG) accréditées par le biais d’une consultation en ligne en 2018 et d’une réunion de consultation en 2019. Quatre-vingt-dix-neuf ONG accréditées et soixante-seize États ont participé à la consultation en ligne en 2018 et à la réunion de consultation en 2019, qui ont mis en évidence la nécessité de cartographier les domaines de compétences et les capacités des ONG accréditées et de clarifier la nature et l’objet du système d’accréditation. Les conclusions de cette réflexion, ainsi que les fonctions consultatives que pourraient remplir les ONG accréditées ont été présentées à la huitième session de l’Assemblée générale en septembre 2020.
 | Accomplie |

1. **Rapport de mise en œuvre pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2021.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Allocation** | **Dépenses** | **Taux de dépense (%)au 30/06/2021** |
| 423 381,00 | 144 658,41 | 34,2 % |

| **Évaluation des progrès :du 01/01/2020 au 30/06/2021** | **Évaluation de la mise en œuvre** |
| --- | --- |
| **Outils de communication et d’information développés et mis en œuvre pour promouvoir les objectifs de la Convention*** Lancement d’une enquête et d’une plateforme en ligne sur les « Expériences du patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » en avril – mai 2020, avec plus de 200 soumissions de la part des praticiens et communautés.
* Après la publication d’articles préliminaires dans le bulletin hebdomadaire UNESCO Culture & COVID-19 et dans la revue Patrimoine Mondial, et après un dialogue ResiliArt en ligne sur l’impact de la pandémie sur le patrimoine vivant en marge de la huitième session de l’Assemblée générale, un rapport final intitulé « Le patrimoine vivant face à la COVID-19 » a été publié en mai 2021 dans deux langues (anglais et français), avec des recommandations clés pour « reconstruire en mieux ».
* Installation d’une exposition thématique, une reproduction d’une exposition sonore sur les langues autochtones, au siège de l’UNESCO.
* Promotion d’une visualisation des objectifs de développement durable (animations en cours de développement en vue d’une présentation sur écran au siège de l’UNESCO) pour la fin 2021/début 2022.
* Refonte en cours du site Web (révision du plan et de l’organisation en vue d’une harmonisation avec la charte graphique de l’UNESCO), dont la mise en ligne est prévue au premier semestre 2022.
* Élaboration en cours d’une brochure thématique (PDF) sur le patrimoine vivant et les situations d’urgence pour une publication en décembre 2021.
* Optimisation du système de gestion des connaissances pour mieux faire face aux vagues de connexions en ligne aux échéances et pendant les événements statutaires importants.
 | Partiellement accomplie (en cours) |

1. **Défis et risques rencontrés dans la mise en œuvre et mesures correctives (2020-2021)**

| **Principaux défis** | **Mesures correctives** |
| --- | --- |
| Les restrictions en lien avec la COVID-19 ont empêché l’organisation de la plupart des événements physiques pendant la période considérée. Certaines des activités prévues (expositions, événements parallèles) se sont avérées peu pertinentes dans ce contexte et n’ont pas pu être converties au format en ligne. | Ces activités seront reprogrammées ultérieurement, lorsque les conditions seront propices à l’organisation d’événements de grande ampleur, destinés à d’importants auditoires. |
| La mise en œuvre des activités de sensibilisation s’est ressentie de l’insuffisance des ressources humaines. | Les activités de programmation à venir devraient prendre davantage en compte cette dimension de ressources humaines en vue d’une mise en œuvre plus efficace. |

1. . L’ensemble des chiffres de ces tableaux sont extraits des rapports financiers (au 31 décembre 2019 pour l’exercice biennal 2018/2019 et au 30 juin 2021 pour l’exercice biennal 2020/2021) publiés par le Bureau de la planification stratégique de l’UNESCO – Section de la gestion des financements. Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en dollars des États-Unis. [↑](#footnote-ref-1)
2. . Au cours de l’exercice biennal 2018 - 2019, le résultat escompté 2 s’intitulait « Mise en œuvre de la Convention dans les États membres encouragée par un programme de renforcement des capacités consolidé et des conseils sur des mesures de sauvegarde et des bonnes pratiques ». [↑](#footnote-ref-2)